



ORDRE DES MEDECINS
BRUXELLES & BRABANT WALLON



QUALITÉ DES SOINS

**LE MÉDECIN DISPOSE
DE LA LIBERTÉ DIAGNOSTIQUE
ET THÉRAPEUTIQUE.**

Il ne peut jamais prescrire
des traitements ou des médicaments
à la seule demande du patient
si l'état de ce dernier
ne le justifie pas médicalement.